



Communiqué de la CGT et de SUD

du CHU de Toulouse

Impunité au CHU de Toulouse de l'interne en médecine, agresseur sexuel condamné

*À la suite du conseil de surveillance du
14.10.24*

Le président du conseil de surveillance du CHU de Toulouse, Jean Michel Lattes adjoint de Jean Luc Moudenc, accuse les 2 élus CGT de prise d'otage.

Dans le contexte de l'arrivée au CHU de Toulouse d'un interne condamné à 5 ans de prison avec sursis pour agressions sexuelles, les deux élus CGT au conseil de surveillance ont souhaité qu'une motion soit soumise au vote, demandant la protection pour agents et usagers du service hospitalier avec prise de position publique. * (ci-dessous)

Jean Michel Lattes a refusé de soumettre au vote cette motion, entraînant le départ des représentants du personnel dénonçant ce comportement lamentable, il a alors répliqué : "c'est votre prise d'otage qui pose problème".

Alors que l'arrivée d'un agresseur sexuel condamné suscite un émoi légitime de nombreuses associations, syndicats, agent.e.s de l'hôpital, étudiant.e.s, les représentant.e.s du personnel du CHU de Toulouse ont souhaité que la direction du CHU de Toulouse ne se contente plus de belles paroles et de vagues démarches, mais prenne enfin position publiquement.

Nous ne pouvons accepter les arguments consistant à dire que pour l'instant "on ne peut rien faire, qu'il faut attendre, que sinon cela risque de porter préjudice"

La lutte contre les VSS ne peut se faire qu'avec des mots, elle doit se faire avec des actes. La direction du CHU de Toulouse ne prend pas ses responsabilités, les représentant.e.s prendront les leurs pour que ni leurs collègues, ni les patientes, à Toulouse et ailleurs ne soient mises en danger et qu'un terme soit mis à l'impunité et à la culture du viol à l'hôpital.

CGT : Pauline Salingue : 06 81 62 43 07

Julien Terrié : 06 21 17 02 26

SUD : Isabelle PRONO : 06 99 85 98 02

Lucie LAMBERT : 06 41 95 57 56

*« Le conseil de surveillance du CHU de Toulouse réunit le lundi 14 octobre, prend ses responsabilités et se prononce pour que la direction du CHU de Toulouse, établissement de rattachement d'accueil de l'interne N.W condamné à 5 ans de prison de sursis pour agression sexuelle, face tout le nécessaire pour qu'il ne puisse pas rentrer en stage le 4/11/24. Une prise de position publique doit être prise immédiatement pour dénoncer le fait qu'un interne en médecine puisse exercer librement au vu de sa condamnation pour des faits d'agressions sexuelles, son inscription au FIJAIS, faits incompatibles avec l'exercice de la médecine. Le conseil de surveillance rappelle à la direction du CHU son obligation en termes de sécurité de ses agents, de ses étudiants et de ses patients au CHU, et que l'intégration de cet interne est contraire à cette obligation. »